

# Programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale



## 4 principes directeurs pour développer l'Administration numérique territoriale

### a. Une gouvernance partagée entre l'Etat et les territoires

La gouvernance s'appuie sur une concertation au sein de l'Instance Nationale Partenariale (INP) et de l'instance du Dialogue National des Territoires (DNT). Les décisions sont prises à l'issue d'un validé conjointement par l'Etat et les collectivités.

### b. Une efficacité administrative collective (simplification – « Dites-le nous une fois » et modernisation – Services Publics « as a Platform »)

L'efficacité administrative collective ne peut s'obtenir que par application par défaut du principe de mutualisation et de capitalisation à l'échelon européen, national ou local. Seuls ces principes peuvent nous assurer un respect des standards en matière d'interopérabilité et de sécurité, de gagner en productivité et d'innover pour gagner en valeur ajoutée.

### c. Une relation unifiée de l'Usager au service public

La relation unifiée de l'Usager au service public ne peut s'obtenir qu'en adoptant une nouvelle conception des services publics numériques fondée sur l'écoute et les besoins des usagers. Elle se fonde sur la définition de formats pivots, la mise à disposition de services transverses, l'échange de données entre administrations et repose sur des systèmes d'informations ouverts et interopérables.

### d. Une évaluation systématique, continue et collective des projets d'administration numérique conduits par les ministères et les collectivités

L'évaluation des projets d'administration numérique conduits par les ministères et les collectivités implique de conduire systématiquement des études d'impacts stratégiques et financières sur la base d'une méthode concertée et commune aux collectivités et à l'Etat. Elle impose de définir des modèles économiques acceptables et acceptés par tous en tenant compte du secteur concurrentiel.

## 4 axes stratégiques identifiés et déclinés en recommandations

**Axe 1** Efficience des relations inter-administratives

Unification et simplification de la relation des administrations avec leurs usagers

**Axe 2**

**Axe 3**

Simplification et sécurisation de l'administration de la preuve et gestion du patrimoine immatériel

Développement de l'écosystème numérique des territoires

**Axe 4**

## Vision d'ensemble des recommandations par axe stratégique

### Axe 1

**RECOMMANDATION 1** : Simplifier les modes d'échanges, entre les collectivités et l'Etat, ainsi que les mécanismes d'identification et d'authentification des agents et des élus en s'appuyant sur des annuaires et bases tiers partagés

**RECOMMANDATION 2** : Supprimer les obstacles à la transmission de certains actes au contrôle de légalité

### Axe 2

**RECOMMANDATION 3** : Expérimenter la réponse électronique obligatoire pour l'ensemble des marchés publics au-delà du seuil de publicité, l'extension du Marchés Publics Simplifiés (MPS) à toutes les procédures et définir les conditions techniques, juridiques et économiques d'un déploiement généralisé de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics

**RECOMMANDATION 4** : Inscrire la relation collectivité - opérateur économique dans un processus global de gestion administrative, comptable et financière

**RECOMMANDATION 5** : Promouvoir et valoriser le baromètre des services publics numériques et démarches administratives en ligne

### Axe 3

**RECOMMANDATION 6** : Faire de la publication des actes sous format numérique le principe et de la publication sous format papier l'exception, sous réserve du respect de la loi Informatique et libertés et des règles définies par la CADA

**RECOMMANDATION 7** : Donner la possibilité aux collectivités concernées de tenir un registre des délibérations sous forme électronique dès lors que les conditions de conservation et d'archivage électronique sont réunies

**RECOMMANDATION 8** : Concevoir un processus de définition et de validation des profils d'archivage (format pivot d'archivage) et faciliter les transferts d'archives dans les services d'archivage électronique

**RECOMMANDATION 9** : Imposer le standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) aux éditeurs de solutions d'archivage et métier et intégrer ses évolutions comme faisant partie de la maintenance obligatoire et réglementaire

**RECOMMANDATION 10** : Favoriser le déploiement de solutions d'archivage électronique dans les territoires qui tiennent compte des besoins d'archivage électronique actuels et des besoins d'archivage futurs ainsi que la mutualisation des services d'archivage électroniques à une échelle territoriale pertinente

## Soutenir et accompagner les acteurs publics locaux dans le Développement de l'Administration Numérique Territoriale

### Objectifs

Structurer le réseau des ambassadeurs territoriaux du programme DcANT, faciliter son appropriation et son déploiement par les territoires

#### Les résultats attendus suite à sa mise en œuvre...

- 1 Appropriation des enjeux du développement de l'administration numérique par l'ensemble des collectivités ciblées (formations, événements...)
- 2 Formalisation des conditions de mise en œuvre et déploiement opérationnels
- 3 Evaluation des impacts et bénéfices pour chacun des acteurs

#### ...Et les actions correspondantes

##### Premières actions réalisées

- ✓ Mobilisation des partenaires clefs pour la mise en œuvre du programme DcANT (INET, CNFPT, CDG, SNDGCT, SNSM, ADGCF et AATF)

##### Premières actions à initier

- Décliner le partenariat national à l'échelon régional pour organiser la sensibilisation, l'accompagnement et la formation au sein des territoires
- Construire un programme pluriannuel de formation avec les acteurs concernés
- Identifier un groupe d'experts territoriaux

## Simplifier les modes d'échanges, entre les collectivités et l'Etat, ainsi que les mécanismes d'identification et d'authentification des agents et des élus grâce à des annuaires et bases tiers partagés

### Objectifs

Simplifier, harmoniser et mutualiser les échanges administratifs des collectivités avec les services de l'Etat afin de réduire la complexité technique, juridique et organisationnelle et optimiser les dépenses

#### Les résultats attendus suite à sa mise en œuvre...

- 1 Création d'un mécanisme d'identification et d'authentification permettant aux collectivités d'accéder aux applications informatiques de l'Etat concernées de façon simplifiée et sécurisée
- 2 Mutualisation des annuaires et bases tiers entre les différents services de l'Etat et les collectivités
- 3 Sécurisation juridique de l'échange de documents entre AA (chargées d'une mission de Service Public administratif)
- 4 Mise à disposition d'une étude d'impact précisant les coûts induits et les gains générés (dans une optique de définition d'un modèle économique)
- 5 Amélioration du taux d' enrôlement aux différents services

#### ...Et les actions correspondantes

##### Premières actions réalisées

- ✓ Réponse collective à l'Appel à Projet Identité numérique dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir

##### Premières actions à initier

- Engager l'harmonisation des modes d'échanges entre l'Etat et les collectivités territoriales et définir une architecture cible conforme à la stratégie de l'Etat Plateforme
- Elaborer des scénarios de mutualisation, de simplification et d'harmonisation
- Construire un « France Connect Agents » dans le cadre de l'appel à projet PIA-Identité numérique (si le projet est retenu)

## Développement de l'archivage électronique

### Objectifs

- Faciliter la gestion mutualisée des archives électroniques
- Favoriser l'interopérabilité entre les applications métiers et les systèmes d'archivage électronique
- Proposer des solutions d'archivage électronique mutualisées et adaptées aux collectivités

### Les résultats attendus suite à sa mise en œuvre...

- 1 Amélioration et valorisation de la « banque » de profils d'archivage : conception mutualisée des profils d'archivage, facilitation de la création de profils et adoption du SEDA 2.0
- 2 Définition d'un cadre d'architecture fondé sur des normes, des standards et des référentiels communs et imposés aux éditeurs
- 3 Rédaction d'une clause contractuelle sur la dématérialisation des échanges pour renforcer l'interopérabilité entre les solutions métier et les SAE
- 4 Mutualisation de la gestion et de la conservation des archives entre autorités d'archivage
- 5 Etude financière sur l'opportunité d'actions de mutualisation des archives dans une logique de coopération territoriale

### ...Et les actions correspondantes

#### Premières actions à initier

- Valoriser la « banque » de profils SEDA et sensibiliser les éditeurs
- Elaborer un guide et un référentiel des bonnes pratiques en matière d'archivage
- Identifier tous les projets territoriaux d'archivage électronique et réaliser un benchmark national mettant en exergue les problématiques métiers, techniques, juridiques, organisationnelles et financières

## Expérimenter la dématérialisation totale des procédures de passation des marchés publics

### Objectifs

Simplifier et optimiser les procédures de passation des marchés publics tant pour les acheteurs publics que pour les opérateurs économiques

#### Les résultats attendus suite à sa mise en œuvre...

- 1 Simplification de l'accès des entreprises à la commande publique
- 2 Simplification de la phase de candidature des entreprises
- 3 Harmonisation des conditions de dématérialisation pour l'ensemble des procédures
- 4 Sécurisation du cadre juridique
- 5 Inscription de la dématérialisation des marchés publics dans la dématérialisation de bout en bout des échanges inter-administratifs
- 6 Réalisation d'économies d'échelle

#### ...Et les actions correspondantes

##### Premières actions réalisées

- ✓ Lancement d'un appel à contribution auprès des acteurs concernés pour expérimenter la mise en œuvre opérationnelle de la recommandation

##### Premières actions à initier

- Réaliser une dématérialisation totale des procédures de marché (de la réponse à la notification) incluant la généralisation de MPS à tous les marchés et procédures
- Constituer un groupe de travail ad-hoc pour mener à bien les expérimentations
- Définir avec les organisations professionnelles les conditions d'accompagnement et du passage à l'échelle
- Interroger les apports et gains associés à la dématérialisation aux niveaux financiers et opérationnels (simplification)

### Les principaux enjeux

1. L'accompagnement des agents territoriaux
2. La sensibilisation des opérateurs économiques
3. L'articulation de la recommandation 3 du programme DcANT avec le plan national de dématérialisation des marchés publics
4. La garantie de disposer d'une « couverture juridique » de l'expérimentation
5. La simplification et la généralisation de la signature électronique
6. Les modalités de conduite de l'expérimentation, les rôles et responsabilités des acteurs impliqués, les modalités de reporting et l'échéancier associé

### Les propositions pour y répondre

1. Mise en œuvre de la recommandation 0 avec le soutien de l'INET et du CNFPT
2. Appui coordonné des organisations professionnelles aux niveaux national et régional avec les structures de mutualisation
3. Mise en place d'un pilotage interministériel assuré conjointement par le SGMAP et la DAJ en lien avec le SAE pour offrir la visibilité nécessaire concernant les échéances réglementaires
4. Arbitrage sur le périmètre : types de marchés, secteurs économiques, selon une logique de seuil...
5. Prise en charge par le SGMAP du pilotage et de la coordination global au niveau national, accompagnement des expérimentations par une présence territoriale sur 1 à 3 jours (engagement et clôture)



## Les facteurs clefs identifiés pour la réussite du projet

1

S'assurer d'obtenir l'implication de l'ensemble des acteurs : Etat, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics locaux, organisations professionnelles et opérateurs économiques, etc.

2

Disposer de garanties quant à leur mobilisation et leur coordination dans une logique d'industrialisation pour faciliter le passage à l'échelle des travaux à entreprendre



## Calendrier de mise en œuvre

15 Octobre : Présenter la recommandation 3 lors du comité des achats réunissant les responsables ministériels des achats (SAE chargé du secrétariat général)

Courant novembre : Réunir un groupe projet ad-hoc constitué des expérimentateurs/contributeurs

Décembre/Janvier : Organiser sur chaque territoire la « task force » chargée de piloter la mise en œuvre de la recommandation

Courant Novembre : Réunir les organisations nationales et les inviter à informer l'échelon régional en assurant, le cas échéant, un rôle de coordination pour créer du lien au niveau territorial en lien avec la DAJ et le SAE